
Département
du Nord

N° du registre
des
délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze octobre à neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire

2022-10-06

Objet :
Répartition
de la
subvention
Utopia

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Natalie, CARDON Jean-Paul, DELACOURT Philippe, BAY Edwige, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
08/10/22

Excusés :

BOUQUILLON Véronique, pouvoir PLANCQ Carmen
HUIZINGA Martine, DUTOIT Jean Michel
DELACOURT Séverine, pouvoir DELACOURT Philippe
DURAND Bernard, pouvoir BLONDEAU Alain
DUQUESNE Martine, pouvoir BALZANO Sylvain

Date
d'affichage
08/10/22

Nombre de
Conseillers

Absent :

- en exercice :
29
- présents : 24
- votants : 29

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communale n°2022-04-10 relative à l'adhésion de la ville de Wavrin à l'évènement Utopia Lille 3000,

Conformément à la convention de partenariat signée entre Lille 3000 Utopia et la ville de Wavrin,

Suite à la commission « finances » du 7 octobre 2022,

Monsieur Philippe Equine, adjoint à la culture, rappelle que le conseil municipal a délibéré lors du conseil du 6 avril 2022 pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Lille 3000 Utopia et la ville de Wavrin, et permettre ainsi le versement de la participation financière de 2 500€ par Utopia à la collectivité.

Suite à la récente organisation sur la commune des événements culturels les 10 et 11 septembre par 9 associations wavrinoises, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour répartir équitablement cette somme de 2500€, une ventilation identique ayant déjà été réalisée entre associations pour les bénéficiaires dégagés par la vente de boissons et de sandwiches lors de ces manifestations.

Il souligne la chance d'avoir à Wavrin un tissu associatif « extrêmement riche », ayant contribué à la réussite de cet évènement. D'autres communes ont dû faire appel à des organisations extérieures pour le réussir, engendrant des coûts supplémentaires.

Association	Versement en €
Harmonie	277.77
Avenir	277.77
Chorus 50	277.77
Créations artistiques	277.77
Centre culturel du Moulin	277.77
BatuKawa	277.77
Festi Wavrin	277.77
Temps des loisirs	277.77
Bibliothèque pour tous	Dotation municipale de 277.77€ (L'association ne possède pas de compte bancaire)

Le conseil municipal autorise unanimement la répartition équitable de ces montants entre les 9 associations participantes.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Natalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique (pouvoir PLANCQ Carmen), DELACOURT Philippe, HUIZINGA Martine (pouvoir DUTOIT Jean Michel), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir DELACOURT Philippe), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine (pouvoir BALZANO Sylvain), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la
loi n°82/623 du
22.07.1982
Le Maire,



A. BLONDEAU.



Pour extrait conforme
Le Maire,

A. BLONDEAU.